

Politique de Santé et Sécurité au Travail



Objectifs

Assurer l'amélioration continue des conditions de travail dans les différents lieux de développement de son activité, visant à la préservation de la sécurité, de la santé et du bien-être de tous les employés.

Lignes directrices

Pour Ascendi, la santé et sécurité au travail sont des valeurs fondamentales, constituant un engagement ferme envers toutes les personnes qui font partie de l'organisation, sous sa direction ou sa responsabilité. La promotion et la reconnaissance de la sécurité étant des éléments essentiels dans l'exercice de son activité, Ascendi fournit des conditions de travail adéquates pour la prévention des accidents du travail et autres maladies.

Ainsi, Ascendi fonde sa politique sur le cycle d'amélioration suivant :

A. Planifier

- Assurer le respect des exigences légales et contractuelles applicables ainsi que des autres obligations de conformité, telles que les normes et procédures internes, qui permettent de modéliser le comportement collectif et/ou individuel conformément aux meilleures pratiques de ce secteur d'activité ; et
- Promouvoir une culture interne orientée vers l'amélioration continue du système de gestion de la santé et sécurité au travail, en fixant des objectifs et en les réalisant.
- Promouvoir une culture de sécurité au niveau des collaborateurs internes, des prestataires de services, des fournisseurs, des entrepreneurs et des autres parties concernées qui peuvent interagir avec les infrastructures d'Ascendi, visant à l'amélioration continue du système de gestion de la santé et sécurité au travail, en fixant des objectifs et en les réalisant.

B. Exécuter

- Mettre en œuvre un plan de formation continue pour sensibiliser les collaborateurs, à la fois internes et externes, aux dangers et aux risques des lieux de travail et des activités, mais aussi pour répondre de manière appropriée aux situations d'urgence.
- Promouvoir l'information des utilisateurs des infrastructures routières et de la communauté environnante sur les risques inhérents aux activités réalisées, en les sensibilisant au respect des normes et procédures de sécurité définies.
- Assurer l'amélioration des conditions de santé et sécurité au travail par :
 - l'intégration des principes généraux de prévention à tous les niveaux des procédures;
 - l'évaluation des risques et des opportunités pour la santé et sécurité au travail;
 - l'identification et l'élimination/la minimisation permanente des risques, et
 - l'évaluation et le contrôle de tous les risques restants.

C. Évaluer et agir

- Effectuer des contrôles et des inspections périodiques aux différents niveaux de l'organisation;
- Promouvoir la consultation et la participation des employés, par divers moyens, en développant chez eux un esprit critique et proactif en matière de santé et sécurité au travail ; et
- Identifier et développer des synergies entre tous les domaines fonctionnels de l'organisation, afin d'optimiser les initiatives de promotion de la sécurité et de la santé au travail, ainsi que de la sécurité de la communauté et des utilisateurs des infrastructures routières d'Ascendi.

La réalisation de cette stratégie repose sur la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité et de la santé au travail, basé sur la norme ISO 45001.